Téléchargé le 17-08-2025 à 14:11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Infirmiers en soins généraux et spécialisés : ISG, IBODE, Puéricultrices

Informations sur le concours

Publié le :	11-08-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	12-11-2025

A propos du poste :

Le concours interne sur titres est ouvert aux candidats titulaires :

soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'Etat d'infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique),
soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique.

Adresse d'envoi des candidtaures :

Les demandes doivent être adressées par écrit (le cachet de la poste faisant foi), par lettre recommandée avec

accusé de réception, avant la date limite fixée au 11/10/2025 à la Direction du Centre Hospitalier du Tonnerrois,

Chemin des Jumériaux – CS 20203 – 89700 TONNERRE

Pièces à fournir :

une demande d'admission au concours,
un curriculum vitae indiquant les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formation suivies
une copie des diplômes ou attestations dont le candidat est titulaire.

Informations sur l'établissement

Nom : Centre Hospitalier du Tonnerrois

Ville : 89700 Tonnerre

Pour candidater

Date limite de candidature : 11-10-2025

Conditions de candidature :

Le concours interne sur titres est ouvert aux candidats titulaires :

soit d’un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d’Etat d’infirmier ou titre de formation listé dans l’article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d’Etat d’infirmier de secteur psychiatrique),
soit d’une autorisation d’exercer la profession d’infirmier délivrée en application de l’article L.4311-4 du code de lasanté publique.

Pièces à fournir :

une demande d’admission au concours,
un curriculum vitae indiquant les diverses fonctions occupées, les périodes d’emploi et les actions de formation suivies
une copie des diplômes ou attestations dont le candidat est titulaire
un dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (à récupérer en GRH)

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Les demandes doivent être adressées par écrit (le cachet de la poste faisant foi), par lettre recommandée avec

accusé de réception, avant la date limite fixée au 11/10/2025 à la Direction du Centre Hospitalier du Tonnerrois,

Chemin des Jumériaux – CS 20203 – 89700 TONNERRE